



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 387-19, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 387-19 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE »

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Paule a adopté, lors de la séance ordinaire du 3 février 2020, le Règlement numéro 387-19, intitulé « Règlement numéro 387-19 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ».

Le règlement numéro 387-19 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale prend effet à la date de la délivrance du certificat de conformité à son égard, soit le 19 mars 2020, par la MRC de La Matanie.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement, au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

FAIT À SAINTE-PAULE, ce 30^e jour du mois de mars 2020.

La directrice générale
et secrétaire-trésorière,

Mélissa Levasseur
